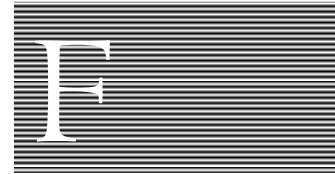




NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale



Distr. : GENERAL
ECA/SRO-CA/ICE/XXIX/13/
Mars 2013
Original : Français

VINGT-NEUVIEME SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DE L'AFRIQUE CENTRALE



Thème : Enjeux et Défis de l'Economie Verte en Afrique Centrale

Libreville, République Gabonaise, 27 février – 1^{er} mars 2013

Relevé des conclusions et recommandations des travaux

1^{er} mars 2013

CIE 2013

I. Introduction

1. Le Bureau Sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) a organisé du 27 février au 1er mars 2013 à Libreville, République Gabonaise, la 29^{ème} session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale sur le thème « *Enjeux et défis de l'économie verte en Afrique Centrale* », en partenariat avec le Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable. Cette rencontre a bénéficié du soutien financier et logistique du Gouvernement de la République Gabonaise.
2. L'objectif de la réunion était de débattre des défis actuels et émergents de développement de la sous-région et de faire des recommandations pour l'harmonisation et le renforcement des politiques économiques et sociales des pays d'Afrique Centrale. La réunion se voulait aussi comme un forum d'échanges d'expériences en vue de renforcer le rôle des experts des Etats membres et des institutions sous régionales en leur qualité de conseillers auprès de leurs entités respectives.
3. Les rapports préparés par le Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale ont servi de documents de travail aux délibérations des experts. Il s'agit en l'occurrence des rapports sur : i) les conditions économiques et sociales en Afrique Centrale en 2011-2012 et les perspectives pour 2013; ii) les enjeux et les défis de l'économie verte en Afrique Centrale ; iii) l'état d'avancement des technologies de l'information et de la communication destinées à soutenir le développement en Afrique Centrale ; iv) la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD ; et v) le bilan des activités du BSR-AC en 2012 et le programme de travail pour l'année 2013.
4. En outre, la réunion a pris connaissance des expériences en matière d'économie verte, des programmes prioritaires des institutions sous-régionales ainsi que des initiatives et des événements récents à la CEA. Elle a été également informée du programme de travail de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire les 25 et 26 mars 2013. Le thème de cette conférence portera sur « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* ».

II. Participation

5. Près de quatre-vingts experts ont pris part à cette réunion. Outre le Gabon, pays hôte qui a dépêché une forte délégation, les Etats membres suivants étaient représentés à la réunion : le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.
6. Ont également participé à la réunion, les délégués des institutions suivantes : CEEAC, CEMAC, COMIFAC, CICOS, PEAC, CEBEVIRHA, ISSEA, ISTA, IFORD, PNUD-Gabon, PNUD-Cameroun, PNUD-Burundi, OMS, UIT et UNESCO.
7. La CEA a assuré le secrétariat de la réunion.
8. La liste des participants est jointe en annexe I du présent rapport.

III. Cérémonie d'ouverture

9. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Désiré Guédon, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable de la République Gabonaise, en présence de Son Excellence M. Raphaël Ngazouze, Ministre Délégué auprès du Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique. Des allocutions ont été prononcées, respectivement par Monsieur Emile Ahohe, Directeur du BSR/AC ; Monsieur Aboubacar Saibou, Coordonateur Résident par intérim du Système des Nations Unies au Gabon et Monsieur Robert Jean-Raphael Massamba-Debat, Président sortant du CIE, Chef de la délégation de la République du Congo. Le discours d'ouverture a été prononcé par Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable de la République Gabonaise qui a souhaité la bienvenue à tous les experts et formulé des vœux de plein succès aux travaux.

IV. Election du Bureau

10. Les participants ont élu le bureau ci-après :

Président :	République Gabonaise
Vice-président :	République de Sao Tomé et Principe
Rapporteur :	République du Tchad

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

11. La réunion a adopté l'ordre du jour et arrêté son programme de travail qui figure en annexe II du présent rapport.

VI. Déroulement des travaux

12. Les travaux se sont déroulés en sessions plénières. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet de présentations suivies de débats et de recommandations.

a) Conditions économiques et sociales en Afrique Centrale en 2011-2012 et perspectives pour 2013

13. Les participants ont suivi avec intérêt la présentation faite par le Secrétariat sur les conditions économiques et sociales récentes en Afrique Centrale et les perspectives pour 2013. Le présentateur a indiqué que la performance macroéconomique de l'Afrique Centrale s'est inscrite en hausse en 2012, avec un taux de croissance du PIB réel de 6,3% contre 4,6% en 2011, du fait du dynamisme des activités des secteurs extractif et non extractif. Toutefois, le présentateur a noté que cette bonne performance économique peine à se traduire par une amélioration des conditions de vie des populations et particulièrement par une création d'emplois pour les jeunes. L'inflation pour l'ensemble des pays de la sous-région a poursuivi sa baisse en 2012 avec un taux de 8,0% contre 9,1% en 2011, suite à la maîtrise de la masse monétaire dans certains pays. Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, le présentateur a souligné qu'elle s'est caractérisée en 2012 par un accroissement des recettes budgétaires, notamment par des efforts pour l'augmentation des recettes hors secteur extractif, et une plus grande maîtrise des dépenses publiques. Les échanges avec l'extérieur montrent toutefois que la bonne tenue de la balance commerciale n'a pas réussi à pallier la dégradation du solde extérieur courant. Pour 2013, les perspectives de la sous-région sont relativement favorables. Les principaux risques qui pèsent sur ces dernières sont liés à la conjoncture internationale, notamment l'évolution de la situation économique en Zone euro et aux Etats-Unis.

14. Les débats qui ont suivi l'exposé ont essentiellement porté sur le caractère jugé optimiste de l'analyse de la situation économique en Afrique Centrale, la diversité des sources de données statistiques et la restriction de l'analyse des conditions sociales à l'emploi des jeunes. Les experts ont exhorté les pays de la sous-région à atténuer la vulnérabilité persistante de leurs économies vis-à-vis des fluctuations des prix internationaux des matières premières. Ils ont salué l'ambition affichée par la CEA de disposer de sa propre base de données statistiques afin d'améliorer la comparabilité des données utilisées dans ses rapports, notamment celles relatives à l'emploi. Ils ont suggéré l'extension de l'étude des conditions sociales à d'autres domaines au-delà de l'emploi des jeunes. Ils ont souligné les conditions particulièrement précaires de l'emploi des jeunes dans le secteur informel comparativement au secteur formel.
15. Au terme des discussions, le Comité a recommandé aux Etats membres de poursuivre les efforts en matière de transformation de leurs économies dans un contexte de développement durable pour éviter de retomber dans « le piège des matières premières », à travers :
 - Le développement de l'agro-industrie et de l'industrie forestière pour améliorer la qualité de la croissance et créer davantage d'emplois ;
 - Le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication ;
 - L'ouverture du marché sous-régional ;
 - L'amélioration du climat des affaires par le renforcement de la gouvernance.

b) Enjeux et défis de l'économie verte en Afrique centrale

16. Le Secrétariat a présenté l'étude intitulée « Enjeux et défis de l'économie verte en Afrique Centrale ». L'exposant a rappelé le concept d'économie verte et a indiqué les raisons pour lesquelles ce secteur a eu un regain d'intérêt aux lendemains de la crise financière et économique internationale de 2008. Après avoir relevé les craintes qu'il a suscitées lors du Sommet de Rio+20, le présentateur a mis en évidence les opportunités offertes aux pays d'Afrique Centrale par l'économie verte. Il a également fait un état des lieux des capacités de la sous-région, de ses potentialités en matière de développement de l'économie verte, des dispositions actuelles susceptibles de favoriser la marche vers l'économie verte ainsi que des défis éventuels relatifs à sa mise en œuvre. Les programmes sous-régionaux orientés vers l'économie verte, les secteurs d'activités considérés comme porteurs et les possibilités de financement ont également été présentés.
17. Les discussions qui ont suivi l'exposé ont mis l'accent sur la nécessité pour les Etats membres et les Communautés économiques régionales de s'engager davantage sur la voie de l'économie verte. Aussi, les experts ont-ils souligné la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé et société civile) dans la sensibilisation et la promotion de l'économie verte. Le Comité a soulevé le problème de la mobilisation des ressources pour financer durablement les fonds orientés vers la protection de l'environnement et l'économie verte. Il a en effet déploré la dépendance persistante à l'égard de l'appui financier des partenaires au développement pour mettre en œuvre les programmes de développement. Les débats ont en outre, relevé l'insuffisance de données statistiques pour étayer les analyses et les difficultés de concilier les impératifs économiques et la protection de l'environnement.
18. En plus des recommandations contenues dans l'étude présentée, le Comité a proposé de :
 - Intégrer les données statistiques disponibles et étayer les analyses sur la base de celles-ci ;
 - Créer des synergies entre les différentes parties prenantes à l'économie verte ;
 - Renforcer les capacités sous-régionales en matière de recherche et développement dans le domaine de l'économie verte ;

- Organiser un atelier sous-régional de promotion des technologies sur les énergies renouvelables.

19. En outre, le Congo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad et le Gabon ont partagé leurs expériences respectives en matière d'économie verte.

Les discussions qui ont suivi les présentations des pays ont mis l'accent sur les difficultés d'obtenir des données relatives à l'un des deux indicateurs permettant d'évaluer le niveau du développement durable, à savoir l'Indice de l'Empreinte Ecologique (IEE). Quant à l'Indice de Développement Humain (IDH), il est disponible dans les publications du PNUD. Les experts se sont interrogés sur l'effectivité des mesures coercitives et incitatives prises au niveau des Etats membres dans le domaine de l'économie verte. Le Comité a relevé le défi que présente l'exploitation des matières premières (hydrocarbures, mines, etc.) localisées dans des zones à riche patrimoine environnemental.

20. Le Comité a recommandé aux Etats membres de développer les comptes de l'environnement pour évaluer le potentiel du capital naturel, à l'image de ce qui est en cours au Gabon, en vue d'une meilleure formulation des politiques relatives à l'économie verte.

c) Mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux y compris le NEPAD et les OMD: Assurer un Environnement Durable en Afrique Centrale.

21. Le Secrétariat a fait une présentation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, avec un accent particulier sur l'Environnement Durable en Afrique Centrale. L'exposant a présenté les avancées et les insuffisances en matière de réalisation de l'OMD7 : Assurer un Développement Durable. Après avoir relevé les potentialités de la sous-région en termes d'environnement et de dotations en ressources naturelles, il a montré la relation entre l'OMD 7 et les autres OMD. Le présentateur a ensuite fait le point sur l'état d'avancement des pays d'Afrique Centrale vers l'atteinte des quatre cibles de cet objectif. Il en est ressorti que malgré les progrès enregistrés, la sous-région ne pourra pas atteindre toutes les cibles en 2015.

22. Les débats ont porté sur l'efficacité des mesures prises pour protéger l'environnement. Les experts ont rappelé les insuffisances des indicateurs des OMD et qui font l'objet de discussions dans le cadre des consultations sur l'agenda post 2015. Le Comité a insisté sur l'importance d'instaurer une fiscalité environnementale incitative et/ou dissuasive.

23. Le Comité a ensuite recommandé aux Etats membres de :

- Harmoniser la fiscalité environnementale au sein des Etats membres et veiller à ce que les recettes générées soient effectivement allouées à la protection de l'environnement ;
- Améliorer la gestion des aires protégées, notamment par un aménagement durable des concessions forestières, en vue de mieux préserver la biodiversité ;
- Promouvoir les sources alternatives d'énergie en vue de réduire l'émission de dioxyde de carbone.

d) Etat d'avancement des Nouvelles Technologies de l'Information (TIC) et de la Communication destinées à soutenir le développement en Afrique Centrale

24. L'exposé du Secrétariat a porté sur l'état d'avancement des TIC en Afrique Centrale au regard des recommandations du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI). En ce qui concerne l'infrastructure de l'information et de la communication, la couverture en téléphonie mobile est élevée et certains pays ont déjà pris des initiatives pour développer des autoroutes de l'information. Cependant, le haut débit tarde à se mettre en place suite notamment à

l'obsolescence du réseau de téléphonie filaire. Pour ce qui est de l'accès à l'information et au savoir, le présentateur a relevé le faible taux de pénétration d'internet en Afrique Centrale, soit 6,38 utilisateurs pour 100 habitants. En ce qui concerne la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, certains pays disposent d'un cadre réglementaire sur la cybercriminalité depuis 2010 et des projets de lois-types élaborés par la CEEAC seront soumis en juillet 2013 à la réunion des Ministres TIC pour validation.

25. Les discussions qui ont suivi ont porté sur les facteurs explicatifs du faible accès à l'internet, de l'insuffisance des infrastructures de téléphonie filaire et de leur vétusté. Le Comité a relevé que la couverture élevée en téléphonie mobile masquait encore des disparités entre les différentes zones géographiques.

26. A la fin des discussions, les experts ont reconnu la nécessité :

Pour les opérateurs de téléphonie de :

- Réhabiliter et étendre le réseau filaire pour développer de futurs services ;
- Etablir le *roaming* interne entre opérateurs nationaux pour pallier les problèmes de couverture géographique.

Pour la CEA/BSR-AC, d'envoyer régulièrement le questionnaire aux Etats membres pour améliorer le suivi du niveau d'utilisation des TIC en Afrique centrale.

e) Bilan des activités du BSR-AC en 2012 et programme de travail pour l'année 2013

27. Le Secrétariat a présenté le bilan des activités du BSR-AC en 2012 et le programme de travail pour l'année 2013. Le Comité a pris note des bonnes performances dans l'exécution du programme de travail 2012 du Bureau et l'a encouragé à poursuivre ses efforts d'assistance aux Communautés Economiques régionales et aux Etats membres. Il s'est félicité de la bonne collaboration qui existe avec les autres agences du Système des Nations Unies et les organisations sous régionales pour une plus grande synergie des actions.

28. Le Comité a pris acte des éléments constitutifs du programme de travail 2013 de la CEA/BSR-AC.

29. Le Comité a ensuite recommandé :

A la CEA de :

- Inscrire à l'ordre du jour du prochain CIE l'état de mise en œuvre des recommandations de la présente session ;
- Prévoir l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations et engagements de chaque session du Comité Intergouvernemental d'Experts ;
- Engager les préparatifs d'un programme pluriannuel de consolidation des échanges entre la CEA/BSR-AC et les quatre autres bureaux sous régionaux de la CEA ;
- Inscrire dans le cadre des formations de groupe de la CEA/BSR-AC en 2013, l'organisation d'un symposium sous-régional de sensibilisation sur les voies et moyens pour la consolidation du Partenariat Mondial pour le Développement en Afrique Centrale ;
- Organiser dans le cadre des services aux organes intergouvernementaux d'experts une réunion ad hoc d'experts sur l'harmonisation des mécanismes institutionnels des partenariats « public-privé – société civile » sur la coopération économique et le développement en Afrique Centrale ;
- Elaborer une brochure sur l'économie verte.

Aux Etats et aux institutions sous-régionales de :

- Rendre compte de la mise en œuvre des recommandations ;
- Engager le processus de création d'un réseau institutionnel des directions générales associées par pays à la promotion de l'émergence économique et du développement en Afrique Centrale. Chaque Etat membre devra à cet effet, recenser et communiquer à la CEA/BSR-AC ainsi qu'à la présidence du Comité, la liste des directions générales intéressées en première ligne.

f) Communications de la CEMAC, de la CEEAC et du COPIL

30. Le Comité a suivi avec intérêt les présentations de la CEEAC, de la CEMAC et du COPIL. La présentation de la CEEAC a porté sur ses programmes et projets prioritaires relatifs au processus de l'économie verte en Afrique Centrale. Elle a rappelé les objectifs et les trois axes d'orientation stratégique de la CEEAC. L'exposant a abordé la question de l'économie verte à travers les programmes en cours et les perspectives. Quant à l'exposé de la CEMAC, il s'agissait de présenter brièvement son Programme économique régional, son programme en matière d'économie forestière et les actions entreprises sur l'environnement. Enfin, la présentation du Comité de Pilotage de la rationalisation des CER (COPIL) a consisté essentiellement à faire le bilan de ses activités depuis sa création, en insistant sur l'assistance technique et financière de la CEA et de la BAD ainsi que sur les difficultés de mobilisation des ressources pour son fonctionnement.

31. A l'issue de ces exposés, les experts ont recommandé :

Aux CER de :

- Mutualiser leurs ressources dans la mise en œuvre des programmes identiques ;
- S'impliquer davantage dans le financement et le fonctionnement du COPIL ;
- Promouvoir la création de centres de recherches stratégiques sur la mise en valeur du potentiel de la sous-région ;
- Prendre des mesures pour un plus grand partage des informations relatives aux programmes, aux projets et autres initiatives.

Aux Etats de s'impliquer dans le processus d'harmonisation des deux CER.

A la CEA/BSR-AC de continuer à appuyer le COPIL.

g) Présentations sur les Initiatives et les Évènements récents à la CEA

32. Le Secrétariat a fait cinq présentations sur : (i) la nouvelle structure organisationnelle de la CEA ; (ii) l'implication de la restructuration en cours à la CEA sur le partenariat ; (iii) le Mécanisme Régional de Coordination (MRC) et le Mécanisme Sous-régional de Coordination pour l'Afrique Centrale (MSRC-AC) ; (iv) le Centre Africain des Politiques Climatiques (ACPC) ; et (v) les réalisations et défis de la CEA en 2012 et ses nouvelles orientations stratégiques.

33. En ce qui concerne la première présentation, le Secrétariat a expliqué les grandes lignes des résultats des consultations menées par le Secrétaire Exécutif qui ont abouti à la nouvelle structure organisationnelle de la CEA pour mieux répondre aux besoins de transformation de l'Afrique.

34. La seconde présentation s'est appesantie sur les points forts de cette restructuration et ses implications sur les relations fonctionnelles avec les partenaires.

35. Pour ce qui est du Centre Africain des Politiques Climatiques, le Secrétariat a situé la structure au sein du nouvel organigramme de la CEA. Il a ensuite présenté le programme ClimDev-Afrique, le Programme de travail du Centre ainsi que les relations existant entre le changement climatique et l'économie verte.
36. Quant aux mécanismes de coordination, le Secrétariat a informé le Comité sur les développements récents en rapport avec les mécanismes de coordination créés par le Système des Nations Unies dans le but de coordonner et d'harmoniser les interventions des différentes agences en appui aux programmes de l'Union Africaine et du NEPAD. Le Secrétariat a ensuite présenté les réalisations, les défis et les perspectives du MSRC pour l'Afrique Centrale.
37. En ce qui concerne les réalisations de la CEA en 2012, elles se sont articulées autour de deux piliers que sont les programmes et rapports, d'une part, et le renforcement des capacités des Etats Membres d'autre part. Quant aux défis auxquels la Commission est confrontée, il s'agit notamment de l'insuffisance des moyens mis à sa disposition pour répondre aux requêtes des Etats membres ainsi que des difficultés dans la mobilisation et le décaissement des ressources extrabudgétaires.
38. Les experts ont pris note de ces présentations. Ils ont salué la nouvelle orientation stratégique prise au niveau de la CEA qu'ils ont considérée comme plus en phase avec les priorités du Continent Africain. Ils se sont interrogés toutefois sur la concordance entre cette vision et les programmes économiques déjà adoptés au niveau des CER et des Etats-membres. Ils ont exprimé le vœu que les efforts de renforcement des capacités des Etats membres par la CEA se poursuivent dans le cadre de cette nouvelle vision. S'agissant du MSRC-AC, les experts ont pris note que des correspondances de relance seront adressées aux CER et à leurs institutions spécialisées pour qu'elles communiquent la liste des activités qu'elles souhaitent voir figurer dans le deuxième programme indicatif à élaborer pour la période 2013-2015.

h) Présentation du thème de la Sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

39. Les experts ont été informés du thème de la Conférence conjointe des Ministres africains de l'Economie, des Finances et de la Planification prévue les 25 et 26 mars 2013 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le Secrétariat a indiqué que « l'Industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique » sera à l'ordre du jour de cette rencontre qui comportera quatre séances plénières portant sur les questions suivantes : (i) Accélérer l'industrialisation en Afrique ; (ii) Industrialisation et transformation structurelle en Afrique ; (iii) Planification de l'industrialisation ; et (iv) Financement de l'industrialisation de l'Afrique.
40. Les participants ont pris note de la présentation.

i) Présentation du PNUD sur les OMD et l'Agenda post 2015

41. La présentation du PNUD sur les OMDs et l'Agenda post 2015 s'est articulée autour des points suivants : le Cadre d'accélération des OMDs en Afrique ; les principales leçons apprises des OMD et les processus en cours pour le développement de l'agenda Post-2015. L'exemple de la consultation nationale du Burundi a également été présenté.
42. Les experts ont souhaité que les réflexions qui sont en cours sur l'agenda post-2015 tiennent compte de la nécessité de définir des indicateurs et objectifs qui prennent en considération le contexte et des priorités de l'Afrique.

j) Date et lieu de la prochaine réunion

43. La CEA/BSR-AC mènera en temps opportun des consultations avec les autorités des Etats membres, notamment, celles de la Guinée Equatoriale et du Tchad, en vue de déterminer le lieu et la date de la prochaine session du CIE.

k) Questions diverses

44. Aucun point n'a été soulevé au titre des questions diverses.

VII. Thème du prochain CIE

45. Après consultations, le Comité a décidé de retenir « L'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'Economie verte en Afrique Centrale » comme thème du prochain CIE. En outre, il a recommandé de traiter de l'OMD 2 sur l'éducation comme thème du prochain rapport sur les agendas régionaux et internationaux.

VIII. Adoption du relevé des conclusions et recommandations de la réunion

46. Le Comité a adopté le relevé des conclusions et recommandations de la réunion après amendements.

IX. Clôture

47. A la fin des travaux, le Comité a adressé une motion de remerciements à Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat, au Gouvernement ainsi qu'au peuple de la République Gabonaise pour l'accueil chaleureux dont tous les participants ont bénéficié durant leur séjour à Libreville.
48. L'ordre du jour épuisé, et suite à l'intervention du Directeur du BSR-AC/CEA, le Secrétaire Général Adjoint No 1 du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, M. Moulomba Nziengui a déclaré close la 29^{ème} session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale.

Fait à Libreville le 1^{er} mars 2013

Le Comité